

# En France, la fin des sodas à volonté

## SANTÉ La mesure vise à lutter contre l'obésité, notamment des enfants

- ▶ Outre-Quévrain, le « free refill » de sodas ne sera plus autorisé.
- ▶ La France espère ainsi lutter contre l'obésité.
- ▶ En Belgique, ce type de mesure n'est pas à l'étude pour l'instant.

**L**a France a décidé d'interdire les « fontaines à sodas » dans les lieux ouverts au public ou recevant du public.

Le principe de ces fontaines ? Lorsque vous commandez votre menu, vous recevez un gobelet vide. Ensuite vous allez remplir celui-ci à une fontaine où vous pouvez choisir le type de boisson. Et surtout vous pouvez vous resservir autant de fois que vous le souhaitez. On appelle cela du *free refill*. Cela existe dans des fast-foods comme Quick, KFC... mais aussi chez Ikea, par exemple.

L'amendement UDI au projet de loi de modernisation du système de santé a été voté par l'Assemblée nationale la semaine passée. Il vise les boissons avec ajout de sucres ou d'édulcorants

de synthèse. La liste précise des boissons visées doit encore être fixée par un arrêté ministériel. Les signataires de l'amendement mettent en avant le fait que les boissons sucrées favorisent l'obésité et que celles qui contiennent des édulcorants « contribuent au développement et au maintien d'une appétence pour la saveur sucrée ».

Pour rappel, les édulcorants de synthèse sont des additifs alimentaires (les

« E » qu'on retrouve sur les étiquettes des aliments et des boissons). Ils apportent généralement un pouvoir sucrant équivalant à celui du sucre naturel, mais sans les calories.

L'objectif du Programme national santé est de diminuer de 25 % le nombre d'enfants consommant plus d'un demi-verre de boissons sucrées par jour. Et veulent instaurer l'eau comme repère pour ces enfants.

« C'est le rôle de la loi de fixer un cadre pour protéger la population contre une surenchère commerciale qui tend à faire de la "gratuité" du surplus d'une offre alimentaire payante un argument pour attirer le consommateur et l'inciter à certaines consommations excessives et néfastes pour la santé », plaident-ils encore.

L'amendement a été soutenu par Marisol Touraine, ministre de la Santé. Cette « pratique, qui était habituelle dans d'autres pays, se répand dans notre pays et peut être attractive pour des jeunes qui se voient proposer à volonté des boissons comportant soit du sucre en quantité excessive, soit des édulcorants », précise la ministre.

### Pas de projet en ce sens en Belgique

En Belgique, pour l'heure, il n'y a pas de projet en ce sens, nous indique-t-on du côté du cabinet de la ministre de la Santé, Maggie De Block. Sous la précédente législature, il avait été question d'instaurer une taxe soda. Le projet était en tout cas à l'étude, au même titre que d'autres systèmes permettant de limiter la consommation de boissons sucrées ou « light ». On aurait pu là aussi emboî-

ter le pas à la France - la taxe y existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 - mais ce n'est pas encore d'actualité.

On nous indique juste du côté du cabinet qu'une réflexion autour du sucre a lieu au SPF Santé publique dans le cadre du plan nutrition. ■

VIOLAINE JADOU

## les experts « La gratuité pousse à la consommation »

**L**es signataires de l'amendement invoquent des raisons de santé. Pour Jean-Paul Thissen, professeur de médecine et de nutrition à l'UCL et médecin aux Cliniques universitaires Saint-Luc, « c'est une très bonne décision car les boissons sucrées sont très caloriques. Une canette contient près de 125 kilos calories. Pour une femme qui a besoin de 2.000 kcal par jour, deux canettes, c'est déjà beaucoup. Par ailleurs, le fait que ce soit gratuit pousse à la consommation. Les gens vont se resservir plutôt deux fois qu'une. On parle ici de sodas, mais c'est vrai pour toutes les boissons sucrées, comme les jus par exemple. Ce dernier est meilleur au niveau qualitatif mais au niveau calorique, c'est la même chose ».

Pour le P<sup>r</sup> Van Gossum, gastro-entérologue à l'Hôpital Erasme, il est certain que le fait de boire trop de sodas n'est pas bon pour la santé mais « la question sous-jacente est : cette mesure est-elle suffisante ? Je pense qu'il faut qu'elle s'inscrive dans une politique plus générale d'éducation à un équilibre alimentaire

qui inclut l'exercice physique ».

Et de rappeler qu'« en Belgique, 50 % de la population est en excès de poids, c'est-à-dire avec un IMC entre 25 et 30 ».

### Des impacts sur la santé

Les législateurs français ont choisi de ne pas faire de différence entre les « boissons avec ajout de sucres ou d'édulcorants de synthèse ». Pour les deux spécialistes, c'est une bonne chose car : « Les boissons light sont acaloriques, mais le fait d'en consommer entretient l'attrait pour le goût sucré. En effet, si la personne ne trouve pas la version light, elle peut se tourner vers le soda sucré. Et le cerveau d'une personne qui consomme un soda light s'attend à recevoir du sucre », indique le P<sup>r</sup> Thissen. Comme ce n'est pas le cas, le manque devra être comblé par un autre aliment ou boisson... « C'est bien de limiter les deux. Le light est moins calorique. Point. Mais en grandes quantités, il n'est pas forcément innocent », poursuit-il.

Les sodas, qu'ils soient sucrés ou non,

causent en effet quelques problèmes de santé. Ainsi, l'obésité est le premier problème lié à une grande consommation de boissons sucrées. « Plusieurs études récentes montrent que les gens - surtout les adolescents - qui consomment des soft drinks plutôt que du lait ou de l'eau ont trois fois plus de risque de devenir obèses », souligne le P<sup>r</sup> Van Gossum.

Le surpoids ou l'obésité entraînent à leur tour du diabète et des maladies cardiovasculaires. Mais ce n'est pas tout. Le sucre provoque aussi des caries alors que les sodas - même sans sucre - « provoqueraient une érosion dentaire », note le P<sup>r</sup> Thissen.

Enfin, le fructose contenu dans les sodas ne favoriserait pas que l'obésité. Il serait aussi transformé en graisse au niveau du foie. Et cela peut provoquer une stéatose hépatique non alcoolique qui peut mener à une cirrhose. « Cela peut aujourd'hui s'observer chez les enfants », précise le P<sup>r</sup> Van Gossum, qui insiste sur la nécessité d'une politique globale. ■

V. Ja.

**RÉACTION****« Le marché belge n'est pas concerné »**

En France, Ikea et Quick vont devoir changer leurs pratiques. Il ne sera désormais plus possible pour ces chaînes de laisser leurs clients se servir de boissons à volonté. En Belgique, aucun changement n'est annoncé. Chez Ikea Belgique, on déclare qu'« *il est un peu tôt pour commenter l'information et spéculer sur ce qui se fera en Belgique* ». Mais le groupe annonce qu'il y aura des changements - indépendamment de l'actualité française - au niveau de son département « food » très prochainement. Une conférence de presse est d'ailleurs prévue ce mercredi. Du côté de Quick Belgique, on rappelle que l'interdiction ne « *concerne pas le marché belge* ». Pour le reste, le groupe renvoie au communiqué de Quick France dont il partage le contenu : Quick « *se conformera à la loi, mais regrettera de ne plus pouvoir laisser à ses clients la liberté de choisir et de se servir par eux-mêmes la boisson accompagnant leur menu* ». Par ailleurs, le groupe « *tient à souligner qu'il est engagé depuis de nombreuses années en matière de progrès nutritionnels* ». Mais pourquoi les enseignes proposent-elles le *free refill* ? Pour attirer le chaland ? N'y perdent-elles pas ? Chez Ikea, « *on suppose que beaucoup de gens ne vont se servir qu'une fois* ». Chez Quick, « *une étude a été réalisée. On ne lance jamais une nouvelle mesure sans étude préalable* ».

V. JA.